



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 107700

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc a appris que le site internet de l'Agence européenne de défense se trouvait proposé en anglais seul (www.eda.europa.eu). S'inquiétant de cette situation, alors que, par surcroît, l'Agence se trouve basée en Belgique, il interroge Mme la ministre de la défense afin de connaître les dispositions prises pour y remédier.

Texte de la réponse

L'Agence européenne de défense (AED) a été instituée par l'adoption formelle, le 12 juillet 2004, de l'action commune 2004/551/PESC par le Conseil de l'Union européenne (UE). Cette action commune, qui détermine les principes de fonctionnement de l'AED, ne fixe pas explicitement le régime linguistique applicable à l'agence. Compte tenu de la diversité des langues utilisées par les 24 États de l'UE membres de l'agence (le Danemark bénéficie d'une exemption en matière de défense) et de ses conséquences en matière de traduction, le site internet de l'AED n'est actuellement disponible qu'en anglais. Cette situation n'est pas satisfaisante dans la mesure où les sites internet des organes européens sont des outils de communication privilégiés avec les citoyens des pays de l'UE. Ces vecteurs d'information doivent, par conséquent, tenir compte de la diversité linguistique européenne et être notamment compréhensibles par les citoyens français. Sensible à cette question et à la nécessité de mener une action volontariste en faveur du français en Europe, la ministre de la défense renouvellera ses observations aux responsables de l'AED sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107700

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10961

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12720